

724. Les membres du personnel seraient logés dans des quartiers de la colonie réservés soit aux célibataires soit aux personnes mariées et, le cas échéant, ils seraient fréquemment remplacés, le transport étant assuré par hélicoptère.

725. L'OACC en a conclu que les colonies pénitentiaires pourraient fonctionner, si elles pouvaient surmonter le problème que pose l'isolement du personnel et des détenus, limiter les abus, refuser la participation aux programmes aux détenus indésirables pour en réserver l'accès à ceux qui doivent purger une peine prolongée, et qui pourraient ainsi profiter de ce moyen concret pour se réformer.

726. Il y a lieu de croire que de nombreux détenus conciliants, qui ont été condamnés à une longue peine, accepteraient d'aller vivre dans des colonies pénitentiaires, pourvu que des garanties, des programmes et des moyens adéquats leur soient assurés.

727. Contrairement à la croyance populaire, l'habitude qu'avaient les Britanniques, entre 1788 et 1868, d'envoyer certains délinquants dans leurs colonies pénitentiaires d'Australie n'a pas été abandonnée parce qu'on jugeait que cette sanction était trop rigoureuse. On y a mis fin parce que:

- a) le ministère de l'Intérieur trouvait que le régime des colonies pénitentiaires n'était pas suffisamment rigoureux;
- b) en raison de l'absence d'un système approprié de classement, il y avait une trop forte corruption des jeunes délinquants qui n'avaient commis que des infractions mineures;
- c) les immigrants normaux se plaignaient du nombre excessif de délinquants envoyés dans les colonies et qui y vivaient en liberté.

728. Une colonie pénitentiaire qui, de l'avis de tous, a été couronnée de succès, a été établie au Mexique. Il s'agit de la colonie pénitentiaire Très Marias, établie sur une île de 34,000 acres dans l'océan Pacifique. Quelque 800 détenus, qui purgent de longues peines, y mènent avec leur femme et leurs enfants une vie presque normale.

729. Nous croyons que ces colonies pénitentiaires pour délinquants condamnés à de longues peines présentent un avantage sur les pénitenciers ordinaires.

### **Recommandation 63**

**Le Service canadien des pénitenciers devrait entreprendre une étude approfondie sur l'opportunité d'établir des colonies pénitentiaires dans des régions raisonnablement inaccessibles, comme solution de rechange à l'emprisonnement prolongé dans des établissements classiques de détenus qui purgent de longues sentences sans possibilité de libération conditionnelle.**